



Compte rendu de la réunion de mi-saison du 15 juin 2011 de l'AMAP

Une vingtaine de personnes sont présentes ainsi que 4 membres du bureau et le producteur.

I- Bilan de la saison (distribution, journées de travail, local, publicité...)

- Horaires

Le bilan de la saison est satisfaisant de ce point de vue. La ponctualité du producteur s'est améliorée avec le changement d'horaires ce qui satisfait tout le monde. Il faut bien trois AMAPiens à chaque distribution pour permettre la pesée des légumes sans trop faire attendre. Il est rappelé à chacun de ne pas oublier de s'inscrire pour les distributions et de ne pas oublier de signer la feuille d'émargement.

Pour éviter les oublis, la feuille d'émargement sera désormais placée en amont de la distribution de légumes et la première personne chargée de la distribution devra veiller à ce que la personne signe avant de se servir en légumes.

- Nombre d'adhérents et de paniers

L'AMAP n'est toujours pas complète. 33 paniers sont désormais distribués toutes les semaines (30 demi-paniers et 18 paniers) soit 48 adhérents. Il faut donc poursuivre la publicité autour de vous, le bouche à oreille étant la meilleure recette.

- Travail à la ferme

Seules une dizaine de personnes sont allées travailler à la ferme au cours de cette saison, certaines de nombreuses fois. Ceci s'explique par l'augmentation du nombre d'AMAPiens en activité, ceux-ci ayant moins de temps à y consacrer.

Il est proposé de relancer des journées communes de travail et de redonner les coordonnées de Patrick Vincent. Les propositions seraient réalisées via la « mailing list » et par affichage dans le local.

- Bilan sur le contenu des papiers

Les AMAPiens ne remplissent pas le cahier des doléances, il n'est pas possible de réaliser un bilan par cette source. Voilà ce qu'il ressort en réunion des échanges avec la salle :

- souhait d'avoir des pommes de terre nouvelles (réponse du producteur : les productions précoces sont coûteuses en main d'oeuvre et donc financièrement, elles ne

sont donc pas privilégiées pour les pommes de terre. Il faudra attendre (mi-)juillet pour avoir des patates nouvelles).

- Moins de diversité constatée par certains AMAPiens (réponse : la diversité a pourtant été importante du point de vue producteur mais l'hiver rigoureux en début de saison a causé l'échec de certaines productions : poireaux, moindre conservation des courges, blettes et épinards ont montés rapidement en raison de la chaleur au printemps).
- Les produits transformés satisfont les AMAPiens présents qui préfèrent cette solution à l'absence de paniers pratiquée par d'autres AMAPs à certains moments creux de l'année.

Le producteur précise par ailleurs que les légumes sont en retard cette année du fait de la sécheresse printanière qui a retardé la pousse.

Certains AMAPiens souhaiteraient que soit mis en place un contrat pour les fruits (sur une courte saison par exemple) et pour des œufs. L'absence de producteurs locaux bio répondant aux critères ne le permet pas à ce jour.

- Local de distribution

Chantal a exprimé le souhait que l'association reprenne la recherche active d'un local auprès des collectivités de l'agglomération troyenne et a annoncé prêter son local jusqu'au mois de septembre.

La sollicitation auprès de Marc Bret, adjoint au maire de Troyes chargé du développement durable ou des services de la ville de Troyes n'ont rien donné, ceux-ci considérant l'AMAP comme une activité commerciale.

Il semblerait plus facile de solliciter les communes de Sainte-Savine ou la Chapelle Saint Luc. Avant de procéder à des démarches, il conviendrait tout d'abord de sonder les AMAPiens lors d'une distribution sur l'acceptation d'un site plus excentré (pour les AMAPiens présents à la réunion, cela ne semblait pas poser de problème majeur, du moment que le site soit accessible en bus).

- Site Internet et bulletin d'information

Une nouvelle AMAPienne a proposé son aide auprès de Cécile pour alimenter le site Internet. La publication du bulletin a été plus réduite ce semestre du fait de la moindre disponibilité de Cécile. Celle-ci souhaiterait l'aide d'un AMAPien volontaire pour rédiger les éditos. Marie Noëlle Clément et Camille Jamet proposent d'y participer

- Distributions

Il est précisé que chaque AMAPien doit assurer trois fois la distribution de légumes au cours d'une saison afin de permettre la présence de trois personnes à chaque fois.

II- Distribution du pain

Depuis le début de l'AMAP coexistent deux systèmes :

- un abonnement pain qui préexistait à la mise en place de l'AMAP qui est utilisé par peu de personnes aujourd'hui avec la distribution d'un pain de 500 g à chaque distribution.
- Une vente ambulante de pain sur le site de la distribution de type « boulangerie délocalisée ».

Cette dernière solution semblait satisfaire le plus grand nombre mais elle est illégale car il ne peut y avoir d'échanges monétaires sur le site de distribution d'une AMAP. Tout doit passer

par l'intermédiaire d'un contrat. Des contrôles des services de l'Etat ont été réalisés dans plusieurs AMAP en France.

Cette solution ne peut donc perdurer d'autant plus que la distribution se fait chez un particulier qui ne veut pas prendre cette responsabilité.

Deux solutions de contrat ont été envisagées :

1- La première solution s'inspirait du fonctionnement d'une AMAP parisienne également alimentée par Patrick Vincent. Chacun verse une certaine somme d'argent en début de contrat et il commande du pain ou des produits de boulangerie d'une semaine sur l'autre. Un bénévole AMAPien est chargé de déduire le montant de la commande du solde du compte de l'adhérent. Un autre bénévole aurait alors dû saisir ces changements sur un fichier informatique chaque semaine. **Cette solution, qui avait le mérite de la souplesse, nous a semblé très lourde et très consommatrice en temps bénévole. Il aurait fallu une quatrième personne à chaque distribution. Elle a donc été écartée.**

2- La deuxième solution qui a été retenue s'inspire de l'abonnement pain actuel. Les personnes pourront s'inscrire à l'un de ces quatre contrats de pain :

- un contrat un pain par semaine « pain bis »
- un contrat un pain par semaine « pains variés » : un pain différent chaque semaine
- un contrat un pain tous les quinze jours « pain bis » → pour les personnes en demi-panier.
- un contrat un pain tous les quinze jours « pains variés » → pour les personnes en demi-panier.

Evidemment cette solution plus simple sera moins souple et risque de réduire le chiffre d'affaires de Nature et Paysans.

Le contrat de pain sera indépendant du contrat de légumes et pourra être souscrit par ceux qui le souhaitent.

Suite à des questions de la salle, il convient d'étudier d'une part si le système de commandes de produits transformés à Nature et Paysans est légal et d'autre part si les commandes peuvent s'étendre aux produits de boulangerie.

III- Adhésions et réinscriptions pour le 2e semestre 2011

Les inscriptions ont été ouvertes pour le second semestre qui démarrera début août et se terminera fin janvier.

IV- Prospection de gaz de schiste sur l'exploitation de Patrick Vincent

Patrick Vincent a été contacté par un prospecteur de gaz de schiste qui souhaite demander un permis d'exploration et de recherche sur l'une de ses parcelles.

Pascal Côte expose en préambule quelques éléments bibliographiques sur les dangers de pollution chimiques et radioactifs causés par l'exploitation de gaz de schiste dans le monde (source CRIIRAD, Commission de Recherche et d'Information Indépendante sur la RADioactivité : www.criirad.org).

Les gaz de schiste sont des hydrocarbures dont l'exploitation, contrairement au pétrole par exemple, requiert des moyens techniques sophistiqués en raison de leur difficulté d'accès (2 à 3 000 m de profondeur). L'exploration et l'exploitation de ces gaz emploient une technique récente nommée "fracturation hydraulique" et qui a une incidence sur les couches géologiques profondes et les rejets consécutifs à la surface ; en particulier, des éléments radioactifs présents en profondeur remontent soit dans des nappes aquifères, soit dans l'atmosphère.

Les premières explorations en France ont eu lieu en 2010 et, malgré leur relative confidentialité, ont rapidement suscité une opposition importante de la part des population locales (dans le sud-est en particulier). Des collectifs ont été créés pour alerter l'opinion, organiser des manifestations et contrebalancer le poids des lobbies miniers. A la suite de ces actions, le gouvernement, prenant conscience d'un déficit d'information du public, a décrété un moratoire sur le premier semestre 2011.

Dans son numéro 51 de mars 2011, la CRIIRAD indique : "Une fois de plus, l'Etat ne s'est pas soucié d'évaluer les risques avant de délivrer les autorisations d'exploration, mais après que les prospections ont débuté, et seulement sous la pression grandissante de l'opinion publique".

Patrick Vincent explique à la salle la teneur des négociations avec l'entreprise exploitante et les garanties qu'il a pu négocier : exploration sans la technique de fragmentation de la roche mère, transparence et droit de lecture sur les dossiers techniques transmis à la DREAL¹ (ex-DRIRE), maintien d'une haie plantée récemment... Il explique privilégier une solution sur ses terres où il récupère l'information à une solution chez un voisin où il n'aurait aucune information de ce qu'il s'y fait.

Signé par Koulm Dubus, secrétaire

1 DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (provenant de la fusion de la DRE, DIREN et DRIRE)